

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'AILLY SUR SOMME

Commune de Crouy Saint Pierre et Commune associée de Saint Pierre à Gouy

Tél: 03 22 51 10 97 / Mail: mairie@crouysaintpierre.fr

Permanences: lundi et jeudi de 14h00 à 19h00

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 17 OCTOBRE 2022

18 heures 30 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents :

Monsieur SINOQUET Régis, Maire

Monsieur CLÉRÉ Denis, 1er adjoint

Madame LEGROS Alexandra, 2ème adjointe

Monsieur LEGRIS Cyril

Monsieur VAN LAECKEN Patrick Madame MEULIN Maryline

Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Madame KIENZEL Delphine

Étaient absents excusés :

Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET

Marie-Pierre)

Monsieur BOULET Bernard

Madame SINOQUET Valérie (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis)

Secrétaire de séance : Madame KIENZEL Delphine

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer. L'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 06 octobre 2022 a été respecté et n'a pas suscité de demandes de scrutin particulier.

- o Approbation du précédent compte-rendu (CM du 19 septembre 2022).
- o Ressources humaines Recrutement d'un agent contractuel (3 mois renouvelables) en remplacement de l'agent d'entretien pendant un congé de maladie (Délibération)
- Ressources humaines Approbation des propositions relatives aux autorisations spéciales d'absence après retour d'avis du Comité Technique
- Budget Décisions modificatives. Apurement et provisionnement pour clôture exercice 2022 (Délibérations)
- o Préparation Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) 2023 pour CM de novembre
 - Rénovation énergétique Salle des Fêtes / Logi-Cim / Somme Numérique Mairie Connectée / Tracteur-Tondeuse/ Verdissement des allées secondaires des cimetières...
- o Informations diverses
 - Bilan des réunions organisées par Ventelys Energies Partagées
 - Bilan réunion publique concernant l'arrivée de la Fibre
 - Restitution sur réunion présidée par le Préfet Stoskoff et M. Etienne Dorp, directeur de projet pour la construction d'une ligne 400.000 Volts entre St Sauveur et Penly.
 - Restitution sur réunion organisée par Christophe Coulon, Vice-Président de la Région Haut de France concernant les dispositifs d'aides aux collectivités 2022/2027.
 - Compte-rendu réunion CCNS du 21 septembre (Transmis par mail)
 - Cérémonie du 22 octobre ; Centenaire du monument aux morts

Monsieur le Maire prend lecture des pouvoirs et les reconnaît : Monsieur LEULIER Jean-Paul donne pouvoir à Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre ; Madame SINOQUET donne pouvoir à Monsieur CLÉRÉ Denis ;

I – <u>APPROBATION DU PRÉCÈDENT COMPTE-RENDU (CM DU 19 SEPTEMBRE 2022)</u>

Madame LEROY-LONGUET signale que le compte-rendu de la réunion du 05 septembre 2022 ne rapporte pas l'exactitude de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle note que l'écriture réductive de l'article ne permet pas aux lecteurs de comprendre le processus des pouvoirs. Madame LEROY-LONGUET distribue une copie du texte.

Madame LEROY-LONGUET revient sur le compte-rendu du 19 septembre et regrette que ses observations n'aient pas été prises en compte.

Monsieur le Maire lui rétorque que l'élu disposant de son pouvoir ce jour-là n'a pas fais état de remarques particulières.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 19 septembre 2022, transmis par courriel le 07 octobre 2022 pour avis des élus, n'a suscité aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

II – <u>RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN REMPLACEMENT DE L'AGENT D'ENTRETIEN PENDANT UN CONGÉ DE MALADIE</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de recruter pour un agent contractuel afin de palier à l'absence de l'agent en charge de l'entretien et de la salle des fêtes.

Madame KIENZEL demande si l'annonce va être diffusée dans la commune. Monsieur le Maire répond que l'annonce peut être publiée à l'attention des administrés.

Monsieur CLÉRÉ demande combien d'heures l'agent effectue ? Monsieur le Maire informe que l'agent d'entretien effectue 11 heures par semaine.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter pour pallier l'absence de l'agent.

Délibération n°51-2022 – Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer un agent en arrêt maladie

III – RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION DES PROPOSITIONS RELATIVES AUX AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE APRÈS RETOUR D'AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE

Monsieur le Maire refait le point sur le sujet.

Vu le retour du Comité technique en date du 12 septembre 2022, avis favorable des deux parties, la délibération n°35-2022 « autorisations spéciales d'absences liées à des événements familiaux (Projet) » peut être effective.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal entérine le projet de délibération « autorisations spéciales d'absences liées à des événements familiaux ».

Nature de l'évènement	Durées proposées
Liées à des événements familiaux	
Mariage ou PACS:	
- De l'agent	5 jours

- D'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 jours
 D'un ascendant, frère, sœur, beau- frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit- fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint 	0 jour
<u>Décès, obsèques ou maladie très grave :</u>	
- Du conjoint (concubin pacsé)	5 jours
 D'un enfant de l'agent ou du conjoint 	5 jours
 Du père, de la mère de l'agent ou du conjoint 	3 jours
 Des autres ascendants de l'agent ou du conjoint 	1 jour
 Du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint 	0 jour
- D'un frère, d'une sœur	1 jour
 D'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle- sœur, de l'agent ou du conjoint 	0 jour
Liées à des évènements de la vie courante et de civiques	s motifs
Concours et examens en rapport avec	Jours
l'administration locale	d'examen
Don du sang	Durée
Déménagement du fonctionnaire	0 jour
Médaille d'honneur régionale, départementale et communale : Argent (20 ans de services) Vermeil (30 ans de services) Or (38 ans de services)	0 jour
Départ en retraite du fonctionnaire	0 jour
Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et de commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	0 jour
Assesseur – délégué de liste / élections prud'homales	0 jour
Assesseur – délégué / élections aux organismes de Sécurité Sociale	0 jour

 $\label{eq:delta-$

IV – PRÉPARATION DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (D.O.B) 2023 POUR CM DE NOVEMBRE

Monsieur le Maire propose pour une meilleure compréhension du sujet d'intervertir les points « Préparation Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) 2023 pour CM de Novembre » et « Budget – Décisions modificatives. Apurement et provisionnement pour clôture exercice 2022 ».

Le conseil municipal n'émet aucune objection.

La Commission des Finances s'est réunie ce jeudi 13 octobre 2022 afin de faire le point sur les projets et finances de la commune.

Dossier Église:

L'emprunt de 200 000,00 € sert à financer la part de la commune (20% du coût HT du chantier + TVA) 187 284,00€ et les éventuels travaux imprévus de charpente.

Concernant les subventions, le dossier de la commune concernant la demande auprès de la région des Hauts-de-France devrait passer à la commission du mois de novembre.

Monsieur le Maire informe que les éventuels dons qui seraient faits à la Fondation du Patrimoine n'ont pas été pris en compte dans le montage financier de l'Église.

Monsieur VAN LAECKEN demande où en est ce dossier?

Monsieur le Maire informe être en attente de réception de la maquette du bon de souscription publique.

Dossier « Syndicat de gendarmerie » :

Monsieur le Maire regrette l'absence de Monsieur LEULIER ce jour, ainsi que l'absence de transmission d'informations à la commune concernant ce point.

Monsieur le Maire informe que Monsieur LEULIER a présidé une réunion vendredi 14 octobre 2022 à FOURDRINOY en tant que président du syndicat de gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle que la dissolution du syndicat de gendarmerie est toujours en cours.

La Communauté de Communes Nièvre et Somme s'est portée acquéreur des locaux de la gendarmerie.

Les recettes de cette vente devaient être restituées aux communes fondatrices de ce syndicat.

Cependant, la préfecture refuse la redistribution des recettes de la vente aux communes fondatrices, au motif que celles-ci font partie de la Communauté de Communes qui a compétence. [Sauf trois communes ayant quitté la Communauté de Communes auraient leurs parts].

Le Président LOGNON indique ne pas être contre une redistribution aux membres l'ex-CCOA par le biais d'une dotation exceptionnelle correspondant à ce que les communes auraient perçues avec cette

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il suit ce dossier de près, et relancera la Communauté de communes le cas échéant.

Dossier Travaux salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, que l'année passée le conseil municipal avait donné son aval pour la réalisation de travaux de menuiseries dans la salle des fêtes sous réserve de l'obtention de la subvention DSIL.

Malheureusement, la commune n'a pas obtenu cette subvention, et les travaux non pas été réalisés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de faire modifier l'entrée de la cuisine côté salle des fêtes pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour réaliser le montage financier.

Madame KIENZEL demande s'il y aura plusieurs devis.

Monsieur le Maire informe solliciter les mêmes artisans que l'année dernière, en rajoutant le nouvel artisan à PICQUIGNY ainsi que PICARDIE CLOISON pour la modification d'accessibilité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour faire établir des devis pour le changement des menuiseries, l'électricité ainsi que la transformation du comptoir entre la cuisine et la pièce principale.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des entreprises pour obtenir des devis qui seront étudiés lors du prochain conseil municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions auprès des instances de l'État, de la Région, et du Conseil Départemental de la Somme.

Délibération n°53-2022 - Reconduction des études de devis pour travaux dans la salle des fêtes

Dossier « Tracteur-Tondeuse »

Monsieur le Maire fait le point sur la situation du tracteur John Deer de la commune ; achat en 2013, plus de 900h au compteur.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'envisager son remplacement et donne la parole à Monsieur CLÉRÉ, 1^{er} adjoint.

Monsieur CLÉRÉ présente au conseil municipal deux devis :

- Devis n°07509 Entreprise DEBOFFE Tracteur ISEKI TG6407 44 900€ HT
- Devis n°QUO-217896-N2D7P3 Entreprise PMPRO Tracteur John DEERE compact 2038r
 35 400 € HT

Monsieur CLÉRÉ informe que le devis de l'entreprise PMPRO propose une reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 6 000,00€ HT.

Monsieur CLÉRÉ présente le montage financier proposé par l'entreprise John DEERE en partenariat avec le Crédit Agricole. Emprunt sur 5 ans, avec un taux d'intérêt annuel à 0.62%

Monsieur CLÉRÉ informe qu'avec la proposition de PMPRO il n'y aurait pas besoin de racheter le bac de ramassage, ni aucun des autres accessoires qui seront compatibles.

Monsieur VAN LAECKEN demande s'il y a récupération de TVA sur ce bien ?

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'un investissement et la commune peut prétendre à récupérer la TVA sur ce bien.

Madame MEULIN demande l'année du tracteur en possession de la commune.

Monsieur le Maire informe que le tracteur a été acheté en 2013.

Madame KIENZEL demande s'il existe une subvention pour l'achat de ce tracteur.

Monsieur le Maire informe que malheureusement les dispositifs qui permettaient de subventionner ce type d'achat n'existent plus.

Monsieur LEGRIS demande s'il s'agit d'un achat neuf ou occasion.

Monsieur CLÉRÉ informe qu'il s'agit d'un tracteur neuf.

Madame LEROY-LONGUET informe plaider la cause de celui avec la reprise.

Monsieur le Maire informe que l'agent municipal entretien bien son matériel, et il n'y a eu que très rarement des dépannages.

Monsieur CLÉRÉ informe que le matériel John DEEHRE a été testé à QUEVAUVILLIERS chez PMPRO par l'agent municipal et lui-même.

Monsieur CLÉRÉ propose de retenir le devis de l'entreprise PMPRO et de souscrire à l'emprunt. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

- RETIENT la proposition de Monsieur CLÉRÉ, soit le devis n° QUO-217896-N2D7P3 Entreprise PMPRO Tracteur John DEERE compact 2038r
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur CLÉRÉ, 1^{er} adjoint à signer le devis n° QUO-217896-N2D7P3 - Entreprise PMPRO – Tracteur John DEERE compact 2038r
- APPROUVE le projet qui lui est présenté ainsi que son financement
- AUTORISE la reprise du tracteur tondeuse 1026r
- APPROUVE le montage financier

Montant du contrat de prêt : 42 480,00 €

Durée du contrat de prêt : 54 mois

Objet du Contrat de prêt : Financer l'achat du tracteur-tondeuse

Taux d'intérêt annuel : 0,62%

Echéances d'amortissement et d'intérêts : Annuelle

Mode d'amortissement : Echéances constantes, amortissement progressif du capital et intérêts

dégressifs.

Frais de dossier : 110,00 €

Délibération n°54-2022 – Achat tracteur tondeuse – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe que considérant les problèmes rencontrés par les automobilistes et conducteurs d'engins engagés dans le centre du village pensant rejoindre l'Abbaye du Gard ou traverser la Somme et ne pouvant le faire faute de voies de circulations aménagées et considérant le besoin de préciser aux générations futures qui était André DEMONCHY pour lequel un espace communal a été identifié à son nom, il est nécessaire de mettre en place une signalétique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'investir dans une plaque de rue en complément de celle installée pour préciser qui était André DEMONCHY et de faire réaliser deux panneaux « voie sans issue » pour les rues « Alfred Bulard », et « de Magnez », qui seront implantés au croisement « Rue Alfred Bulard/La Place » et au niveau du Cimetière « Rue de Magnez ».

Monsieur le Maire sollicite l'avis de Madame LEROY-LONGUET, conseillère Saint-Pierroise pour l'installation d'un panneau « voie sans issue » au Chemin Latéral à SAINT-PIERRE-A-GOUY. Madame LEROY-LONGUET ne se prononce pas estimant qu'il faudrait solliciter l'avis des habitants.

Madame MEULIN propose que soit flécher le chemin de randonnée de l'Abbaye du Gard.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

- Autorise Monsieur le Maire à investir dans une plaque de rue de complément pour l'espace André DEMONCHY
- Autorise l'achat de deux panneaux voie sans issue
- Charge Monsieur le Maire de faire flécher par l'employé communal le chemin de randonnée de l'Abbaye du Gard.

Délibération n°55-2022 – Achats de plaque de rue et deux panneaux voie sans issue

Madame LEROY-LONGUET interroge Monsieur le Maire concernant la limitation de vitesse « Chemin de Soues » à SAINT-PIERRE-A-GOUY.

Monsieur le Maire informe que l'arrêté n°192020 relatif à la limitation de vitesse 30km/h Chemin de Soues en agglomération de SAINT-PIERRE-A-GOUY en octobre 2020. Les panneaux ont été achetés. Malheureusement, il y a des difficultés pour les poser, il n'y a pas accès de trottoir pour implanter le panneau, une signalisation au sol sera privilégiée.

Monsieur CLÉRÉ propose d'apposer ce marquage sur la route.

Madame LEROY-LONGUET propose que celui-ci soit posé sur la petite place au niveau du saule pleureur à gauche en montant le chemin.

Monsieur le Maire informe que cela n'est pas possible car le panneau doit être implanté dans le sens de la voie.

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu des remarques concernant le mauvais entretien des cimetières. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'utilisation des produits phytosanitaires est proscrit. Monsieur le Maire propose le verdissement des cimetières, et pour exemple la commune de QUER-RIEU.

Monsieur CLÉRÉ informe avoir visité cette commune. Celle-ci a retiré ses cailloux et planté du « gazon trèfle » ce qui sera étudié pour le cimetière de CROUY-SAINT-PIERRE.

Monsieur LEGRIS informe qu'il faudrait retailler, voir retirer la haie du cimetière de CROUY. Monsieur le Maire informe que les cimetières doivent être obligatoirement clôturés. Monsieur LEGRIS propose l'installation de plaques.

Madame LEROY-LONGUET informe du non-entretien des talus « Chemin de Soues » Monsieur le Maire informe que Monsieur DUSSAUSSOY, administré est passé en Mairie.

L'entreprise COLLIN a été missionnée pour cette tâche.

<u>V – BUDGET – DÉCISIONS MODIFICATIVES. APUREMENT ET PROVISIONNEMENT POUR CLÔTURE EXERCICE 2022</u>

Vu les factures PICA 22 2900001674 et PICA 22 2900002041 émanant de la DDFIP de la somme de 82,70 € et 325,72 € ;

Considérant le mail de Monsieur LEGAY, Inspecteur Divisionnaire HC indiquant que le titre d'origine a été imputé au 10226, il faut donc émettre un mandat à ce même compte ;

Considérant que l'article 673 sert à annuler les titres des années antérieures ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

	Sec	tion de foncti	onnement e	t Investis	sement
			Dépenses		
Article	Chap	Montant	Article	Chap	Montant
10226	10	500,00 €	673	67	- 500,00 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la proposition de Monsieur le Maire

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Délibération n°56-2022 – DM04-2022 Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que cette année, il n'y a pas eu de feu d'artifices et qu'il n'y aura pas de pose des décorations de Noël.

Monsieur le Maire informe que seulement les enfants présents le Jour J de la distribution pourront recevoir un jouet. Aucun jouet ne sera remis ultérieurement.

Quant aux colis des aînés, ils seront distribués en porte à porte comme l'année passée avec le Père Noël et ses lutins.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet porté par le Comité des Fêtes de réaliser un village de noël.

Monsieur CLÉRÉ informe qu'il a été envisagé de confectionner un chalet mais il s'est avéré que cela reviendrait plus cher que l'achat.

Monsieur CLÉRÉ a donc recherché un chalet.

Monsieur le Maire informe que cet investissement pourra être réutilisé lors d'autres manifestations locales.

Madame MEULIN demande la superficie du chalet.

Monsieur CLÉRÉ informe qu'elle est de 7m².

Monsieur LEGRIS demande le temps de montage et démontage.

Monsieur CLÉRÉ informe le montage ou démontage est estimé à 1 heure pour 2 personnes.

Madame LEROY-LONGUET interroge sur la finalité de l'investissement, est-ce décoratif?

Madame LEGROS informe que l'objectif est de mettre le Père Noël à l'intérieur. Le chalet resterait brut. Il pourrait servir aux associations par exemple lors de la Fête Locale, vente gaufres, crêpes, etc.

Monsieur CLÉRÉ informe s'être renseigné sur le coût de location. Environ 1500€ pour 15 jours sans compter les frais de livraison.

Madame MEULIN demande si cela n'existe pas en plus grand.

Monsieur CLÉRÉ évoque un souci de stockage.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative pour réaliser l'achat de ce chalet. Madame LEROY-LONGUET informe que le chalet n'a pas été délibéré.

Monsieur le Maire informe que c'est ce sujet qu'il vient d'être question, pour valider cette proposition il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil municipal pour entériner l'achat par une décision modificative.

Madame KIENZEL demande si c'est subventionnable.

Monsieur le Maire informe que non.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

	Sec	tion de fonction	onnement e	t Investis	ssement
			Dépenses		
Article	Chap	Montant	Article	Chap	Montant
2184	21	4 500,00 €	61524	011	- 4 500,00 €

Après délibération, le conseil municipal

à 8 voix POUR

Monsieur SINOQUET

Monsieur CLÉRÉ

Madame LEGROS

Monsieur LEGRIS

Monsieur VAN LAECKEN

Madame SINOQUET [représenté par Monsieur CLÉRÉ]

Madame MEULIN

Madame KIENZEL

Et 2 ABSTENTIONS:

Madame LEROY-LONGUET

Monsieur LEULIER [représenté par Madame LEROY-LONGUET]

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Délibération n°57-2022 - DM05-2022 Achat chalet

Vu la délibération n°54-2022 Remplacement du Tracteur-tondeuse Choix de l'entreprise;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

		Section d'inv	vestisseme	ent	
	Dépense	S		Recettes	S
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
2182	21	42 480,00 €	1641	16	42 370,00€
61524	011	- 110,00 €			

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la proposition de Monsieur le Maire

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Délibération n°58-2022 - DM06-2022 Achat tracteur tondeuse

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

		Section d'in	vestissem	ent	
Dépenses				Recette	es
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
21318	21	-200 000,00€	1641	16	-200 000,00€

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la proposition de Monsieur le Maire Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Délibération n°59-2022 - DM07-2022 Régularisation emprunt

Après délibération, le conseil municipal accepte le chèque de l'association Festi'Crouy pour un montant de 766.80€

		Section de fo	nctionnen	nent	
Dépenses			Recettes		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
6261	011	766,80€	7788	014	766,80€

Délibération n°60-2022 – DM08-2022 Acceptation chèque

Informations diverses:

Monsieur le Maire annonce la sélection de la commune qui sera visité par le jury régional 2023, pour l'obtention d'une fleur Villes et villages fleuris. Cette année la commune a obtenu le prix fleurissement remarquable.

Monsieur le Maire informe que la réunion « Fibre » du 13 octobre 2022, a mobilisé environ 70 personnes. (Crouy-Saint-Pierre, Saint-Pierre-A-Gouy et Bourdon).

Un flyer d'informations sera diffusé à l'intention des personnes âgées.

Monsieur le Maire donne des précisions sur l'événement à venir du 22 octobre sur l'érection du monument aux morts. Le barnum sera installé jeudi. En attente de confirmation de la Fanfare d'Airaines.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'incident survenu à Saint-Pierre-A-Gouy. Un des pommiers derrière la mairie annexe a été vandalisé, sectionné en deux, sauvagement attaqué par un chien ou plusieurs chiens. Une plainte a été déposée en gendarmerie, une enquête est en cours.

Madame LEROY-LONGUET demande si ce sont des habitants de Saint-Pierre-A-Gouy.

Monsieur le Maire informe que les suspects ont été identifiés, il s'agit d'administrés résidant à Saint-Pierre-A-Gouy.

Madame MEULIN demande de quelles races de chiens s'agit-il.

Monsieur le Maire informe que ce sont des chiens du type staff-bull... en cours de vérification par les services vétérinaires.

Monsieur le Maire fait un bilan sur les réunions réalisées par Ventelys.

Monsieur le Maire informe que plusieurs administrés sont venus s'informer. Une pétition est en ligne sur Facebook « Non aux éoliennes »

Ventelys devrait organiser une nouvelle réunion le vendredi 25 novembre de 18h00 à 21h00 en mairie. Ventelys souhaite prendre contact avec les riverains de la « Rue Robert Pecquet » pour organiser des groupes de travail.

Madame LEGROS précise que ce projet a été voté sous le précédent mandat. Des administrés ont interrogé la mairie pour savoir qui a voté ce projet et ont pu prendre connaissance de la délibération.

Monsieur le Maire présente les quatre itinéraires possibles concernant le projet RTE. Monsieur le Maire précise que ce projet structurant est d'utilité national. Il est décidé par l'état.

Monsieur le Maire émet le vœu que ce projet emprunte un axe évitant la commune privilégiant l'axe passant par la ville de Beauchant.

Le projet devrait être mis en fonctionnement en 2035. Le projet concerne 123 communes sur la Somme.

Une prochaine réunion aura lieu en novembre.

Madame KIENZEL quitte la séance à 20h04.

Monsieur le Maire fait une rapide restitution sur les aides possibles de la Région.

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire a été transmis par mail aux conseillers municipaux.

Monsieur VAN LAECKEN qui a participé à la dernière réunion du SISCO explique que la structure a subi un piratage. Perte évaluée à 7 000,00€

Monsieur le Maire informe avoir assisté au Webinaire sur la qualité de l'eau. Celui-ci parlait surtout des consignes pour l'Est du département.

Madame LEGROS présente l'événement prévu pour Halloween le 29 octobre 2022, ainsi que le flyer pour la soirée animée. [5€ pour les enfants, et 10€ pour les adultes]

Madame LEGROS informe qu'un résident de l'Abbaye du Gard a été cambriolé en pleine journée ce jour. Madame LEGROS appelle à la vigilance de chacun.

La réunion s'est terminé à 20h15.

Le Maire Régis SINOQUET

Le Secrétaire Delphine KJENZEL

